




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2021-744**

**Séance publique du**

**12 juillet 2021**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20210712- lmc1198206-DE-1-1
Date de signature : 16/07/2021
Date de réception : vendredi 16 juillet 2021
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET PARTENAIRES  
INTERVENANT EN 2021 DANS LE CADRE DU PLAN LOCAL DE SANTE PUBLIQUE - DIRECTION  
SANTÉ PUBLIQUE ET HANDICAP**

Le 12 juillet 2021 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 06/07/2021, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Dominique AUGÉY à Monsieur Francis TAULAN, Madame Béatrice BENDELE à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Kayané BIANCO à Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Françoise COURANJOU à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Monsieur Alain PARRA à Madame Elisabeth HUARD, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Stéphanie FERNANDEZ.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Françoise TERME.  
Secrétaire : Rémi CAPEAU

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Vie Citoyenne et Proximité  
Direction Santé Publique et Handicap

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 12 JUILLET 2021

Nomenclature : 7.5  
Subventions

-----

**RAPPORTEUR** : Madame Sophie JOISSAINS

**Politique Publique : 10-PREVENTION ET AMELIORATION DE LA SANTE PUBLIQUE**

**OBJET** : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET PARTENAIRES INTERVENANT EN 2021 DANS LE CADRE DU PLAN LOCAL DE SANTE PUBLIQUE - DIRECTION SANTÉ PUBLIQUE ET HANDICAP- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de la délégation Hygiène Publique, Protection Sanitaire et Conduites Addictives, la Ville d'Aix-en-Provence apporte son concours, sous forme de subventions de fonctionnement, à diverses associations et partenaires afin de les aider dans la réalisation de leurs actions à vocation sanitaire.

Le Plan Local de Santé Publique 2019-2021 a été validé en Comité de Pilotage le 23 avril 2019 et les grandes lignes de ce travail ont été présentées au Conseil Municipal du 28 juin 2019.

Ces dernières années, il avait été validé le principe d'affecter prioritairement un soutien financier aux associations et partenaires qui inscrivent leurs objectifs dans le cadre du Plan Local de Santé Publique. Il avait également été décidé de concentrer les moyens sur un nombre restreint de porteurs de projet afin de ne pas les disperser, tout en tenant compte de la bonne gestion des ressources budgétaires, en baisse.

Ces dotations participent à la continuité des actions menées tout au long de l'année par les partenaires qui inscrivent leurs objectifs dans le cadre des priorités de santé identifiées. Depuis 2020, la crise sanitaire liée au virus de la Covid 19 a contraint l'ensemble des associations à repousser leurs actions, à repenser leurs missions et à s'adapter aux nouvelles contraintes sanitaires. Ces associations continuent de mener des actions fondamentales dans les champs de la prévention en santé en faveur des publics fragiles.

Concernant l'association Addiction Méditerranée, un recadrage de ses missions a été acté ces deux dernières années, avec une diminution des dotations proposées au titre de la santé. En 2020, seules les actions de suivi et d'accompagnement en soin se sont poursuivies. Un montant plus conséquent en 2020 avait été alloué afin de soutenir le développement de la Consultation Jeunes Consommateurs d'Aix-en-Provence. Depuis septembre dernier, les interventions en prévention auprès des scolaires ont repris. Il est proposé d'attribuer pour 2021 le même montant qu'en 2019.

L'association Planning Familial 13, dont les objectifs s'inscrivent dans le Plan Local de Santé Publique a poursuivi ses activités durant la période de crise sanitaire de 2020. L'association a assuré les permanences hospitalières, y compris pendant la période de confinement. Elle continue d'intervenir en faveur de la santé sexuelle et d'accompagner différents publics, tels que les jeunes et les personnes en situation de handicap. L'association œuvre également contre les violences faites aux femmes.

Le Point d'Accueil Ecoute Jeunes, administrativement dépendant du Centre Hospitalier Spécialisé de Montperrin, poursuit son travail de fond au bénéfice des adolescents et jeunes en souffrance psychique. L'équipe intervient au sein de la consultation installée à la Direction Jeunesse, boulevard Aristide Briand, mais également lors d'interventions sur le terrain (CFA, Mission Locale, centres sociaux...). L'équipe de psychologues agit en faveur de la santé mentale des jeunes et notamment des étudiants, dont la fragilité s'est révélée avec la crise sanitaire.

Il est décidé de poursuivre le soutien des actions mises en œuvre par l'École des Parents et Educateurs du Pays d'Aix sur la prévention et l'utilisation des écrans et des réseaux sociaux. Par ailleurs, l'association est largement sollicitée par les parents depuis la période de confinement afin de donner des conseils sur la parentalité. L'association développe en 2021 le concept de Café des parents.

L'association Bus 31/32, porteur du collectif « Plus belle la nuit », intervient à Aix-en-Provence depuis 2019. En 2020, l'activité en milieu festif s'est arrêtée du fait du confinement. En 2021, les festivités se sont fortement réduites mais l'association a adapté ses interventions afin d'aller à l'encontre des publics qui ont changé leurs pratiques. Des maraudes et interventions ciblées se déroulent toujours dans l'espace public aixois. Une permanence sur les réseaux sociaux est également assurée.

L'association Avenir Santé intervient également sur la prévention des risques en milieu festif. Leurs publics cibles sont les étudiants, particulièrement vulnérables dans le contexte anxigène lié à la crise sanitaire. L'association continue d'œuvrer en faveur des étudiants sur les campus, de former des jeunes « pairs » sur la prévention et de développer des outils de prévention.

Le tableau ci-dessous présente le montant des subventions proposées pour ces associations et partenaires au titre de l'année 2021, ainsi que les montants accordés par la ville, au titre de la délégation de la Santé Publique, en 2019 et 2020.

Ces propositions ont été validées en comité technique d'attribution des subventions le 01/04/2021.

Subvention de fonctionnement 2021 :

Association/ Partenaire (n° Tiers)	Objet	Attribué en 2019	Attribué en 2020	Proposition attribution CM 12/07/21	Convention avec la direction Santé Publique et Handicap
<b>ADDICTION MEDITERRANEE</b> (103456)	Approche globale de prévention des conduites addictives	4000	6000	4000	Non
<b>POINT ACCUEIL ECOUTE JEUNES</b> (45252)	Prise en charge globale de la souffrance psychique des jeunes	16000	16000	16000	Non
<b>PLANNING FAMILIAL 13</b> (23746)	Informier les jeunes sur la sexualité, la contraception Offrir un point d'écoute, un accompagnement	12000	12000	12000	Non
<b>ECOLE DES PARENTS ET DES EDUCAYEURS DU PAYS D'AIX</b> (60833)	Soutien à la parentalité- Prévention des comportements liés à l'utilisation des écrans	2500	2500	2000	Non
<b>BUS 31/32 -Plus belle la nuit</b> (107914)	Approche globale de préventions des conduites addictives à destination des jeunes (jeunes, étudiants)	6500	6500	6500	Non
<b>AVENIR SANTE</b> (108007)	Approche globale de prévention des conduites addictives à destination des jeunes (18-25ans) Projet Soiresponsible	4000	/	2500	Non

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** à chaque association ou partenaire, les subventions de fonctionnement pour l'année 2021 telles que présentées dans le tableau ci-dessus,

- **DIRE** que la dépense correspondante d'un montant de quarante trois mille euros (43 000 €) sera imputée au budget de la ville sur la ligne « risques préventifs » 92520-6574-1976 (N° 2200) qui présente les disponibilités suffisantes.

DL.2021-744 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET PARTENAIRES  
INTERVENANT EN 2021 DANS LE CADRE DU PLAN LOCAL DE SANTE PUBLIQUE -  
DIRECTION SANTÉ PUBLIQUE ET HANDICAP-

Présents et représentés	: 52
Présents	: 39
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 52
Pour	: 52
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

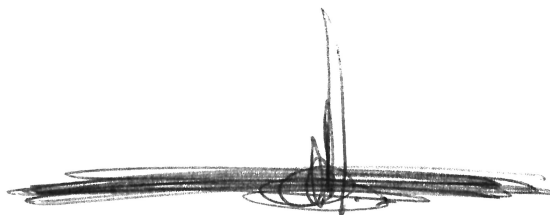
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Amandine JANER



---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»